



VP

DECISION N°031

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION OFP ANIMATION « TENNIS DE TABLE » ET « TIR A L'ARC » MATINEE CITOYENNETE DU 14 JUILLET 2026

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association OFP d'organiser la tenue d'un stand « Tennis de table » et de « Tir à l'arc » Le mardi 14 juillet 2026 à l'Ecole Eiffel A de 9 h 30 à 11 h30.

Le Maire,

D E C I D E

- de signer une convention avec Monsieur PERRIN Olivier président de l'association OFP section « Tennis de table » et Monsieur Jean-Luc DELOT président de la section « Tir à l'arc » dont le siège se situe 6 rue de la salle 54390 Frouard.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, 19 juin 2026

Le Maire,

Laurent TROGRIC



Publié notifié le 21/7/26
Transmis à la Préfecture le 21/7/26